

---

## Erratum

---

### A.M., 2009

#### **Arrêté du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 22 janvier 2006**

CONCERNANT le transfert en faveur du gouvernement du Canada du droit d'usage d'un lot de grève et en eau profonde situé dans le lit du golfe du Saint-Laurent, localisé sur le territoire de la Municipalité Les Îles-de-la-Madeleine, circonscription foncière des Îles-de-la-Madeleine

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 11 février 2009, 141<sup>e</sup> année, numéro 6, page 269.

À la page 269, l'en-tête de l'arrêté ministériel aurait dû se lire comme suit :

### A.M., 2009

#### **Arrêté de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 22 janvier 2009**

51247